

FOCUS PP. 8-9



LE

COLLABORATIF :

LA MÉTHODE DE DEMAIN ?

L'AGENDA DES BÂTONNIERS

P.2

ÉDITO P.3

INTERNATIONAL PP. 5-6 FESTIVITÉS DE LA SAINT-YVES À HAÏTI

 **LE PROCUREUR DOIT RETOURNER À SA JUSTE PLACE**

PORTRAIT P.22

**MATHIEU
SIMONET**

AFFAIRES PUBLIQUES

P.7

CONSEIL 
DE L'ORDRE
PP. 10-12

**HISTORIQUE
LES NÔTRES
DE 14-18** P.16

RETOUR SUR...
PP. 20-21



◆ L'AGENDA DES BÂTONNIERS ◆

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR
DANS L'AGENDA DU BÂTONNIER & DE LA VICE-BÂTONNIÈRE



L'agenda de
Frédéric Sicard,
bâtonnier de Paris



L'agenda de
Dominique Attias,
vice-bâtonnière de Paris

14/06 RÉUNION AVEC FRANÇOIS MOLINS,
Procureur de la République de Paris

RÉUNION DES EXPERTS CCBE

16/06 RÉUNION DE LA COMMISSION 14/18
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA DBF

OUVERTURE DU 10^E ANNIVERSAIRE
DE COM'SG

17/06 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNCA
À ROUEN

21/06 OUVERTURE DU COLLOQUE
SUR LE DROIT SOCIAL ORGANISÉ
PAR L'ACE, MAISON DU BARREAU

22/06 ENTRETIEN AVEC HARLEM DÉSIR,
Secrétaire d'État chargé des Affaires
européennes

ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN JACOB,
Député de Seine-et-Marne,
Président du groupe LR

23/06 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRAEFERENTIA
GRAND PRIX DE L'AG 2016

24/06 COURSE DES DEUX PALAIS

13/06 OUVERTURE DU COLLOQUE
« LES ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS :
L'ÉTAT DU DROIT ET DES BONNES
PRATIQUES EN FRANCE ET EN EUROPE »
à la Grand'Chambre de la Cour de cassation

14/06 RENCONTRE AVEC M^{ME} LAURENCE
ROSSIGNOL, ministre des Familles,
de l'Enfance et des Droits des femmes

15/06 OUVERTURE DU COLLOQUE
DE L'ASSOCIATION FRANCO-CHINOISE
POUR LE DROIT ÉCONOMIQUE - AFCDE :
LES « PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS
EN CHINE »

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT

16/06 RÉUNION DES EXPERTS CCBE

22/06 PALAIS DE JUSTICE DE CAGLAYAN
(ISTANBUL) - ASSISTANCE AU PROCÈS
DE NOS CONFRÈRES RAMAZAN DEMIR
ET AYSE ACINIKLI, détenus à titre
provisoire depuis le 6 avril dernier ainsi
que sept autres avocats interpellés avec
eux le 16 mars dernier.

23/06 CONGRÈS MONDIAL DE LUTTE CONTRE
LA PEINE DE MORT À OSLO

24/06 REMISE DES PRIX DE LA FONDATION SCELLES
CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE



ÉDITO

Des avocats en formation, un barreau en mouvement.

Nelson Mandela enseignait que « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde ».

Nous, avocats, sommes les vigies d'une société de droit régulièrement menacée. C'est pourquoi nous avons le devoir de nous former, dossiers après dossiers, causes après causes. Nous former pour rester dans l'action et résister quand il le faut. Nous former pour comprendre le monde et être acteur de son mouvement perpétuel.

C'est dans cet esprit que le barreau de Paris multiplie les actions. Il suffit de compter le nombre d'évènements à vocation pédagogiques qu'il organise pour comprendre comment, ces dernières années, 2 500 heures de formations ont pu être dispensées par 8 000 intervenants validant plus de 400 000 heures de formation continue.

Grande Conférence Européenne, Colloque magistrat / avocat, Campus international... Les exemples sont nombreux pour illustrer la diversité des sujets abordés. À Paris comme à Libreville.

Et, au cœur de l'année, saluant la fin du premier semestre et annonçant une pause estivale tant attendue : Campus, qui fête cette année sa 10^{ème} édition.

Du Jardin d'Acclimatation à la montagne Sainte-Genève, en passant par l'UNESCO, après un détour à Issy-les-Moulineaux, Campus revient au Jardin d'Acclimatation, là où il a été créé par le bâtonnier Yves Repiquet.

Campus 2016 vous offre, à nouveau, un espace de liberté, un panel de formations et, toujours avec le sourire, un choix d'animation.

Dès l'ouverture, nous évoquerons l'Europe et les nouveaux défis que nous devons relever pour la prévention des risques.

Après avoir passé en revue toute l'actualité de toutes les spécialités, nous clôturerons, avec la première grande table ronde de la profession, organisée en partenariat avec le conseil national des barreaux, sur l'avenir de notre formation... en présence des ministres responsables !

Campus demeurera également ce lieu festif, espace de rencontres et d'échanges où vous pourrez notamment vous délasser au stand massage ou encore débattre des meilleures recettes au stand couscous des membres du conseil de l'Ordre.

Enfin, nous fêterons l'été au cours de la soirée de clôture.

Tout est possible, à la carte ou au menu, avec ou sans dessert.

Nous vous attendons. Il suffit de vous inscrire !

◆ Frédéric Sicard
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

◆ Dominique Attias
Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris

SAVE THE DATE

CAMPUS

4, 5, 6, 7 JUILLET 2016
JARDIN D'ACCLIMATATION

CAMPUS
SE MET
AU VERT!
10^e ÉDITION

◆ INTERNATIONAL ◆

RETOUR SUR LES FESTIVITÉS DE LA SAINT-YVES AU BARREAU D'HAÏTI - 19 AU 21 MAI 2016

La Saint-Yves, célébrée le 19 mai de chaque année, donne lieu à une série de manifestations en Haïti, instaurée en 1934 sous le bâtonnat de Luc Théart. Elle demeure l'événement le plus important organisé par l'Ordre des avocats de Port-au-Prince.

Composé de 1 500 avocats, le barreau de Port-au-Prince est extrêmement actif, sous l'impulsion notamment de son bâtonnier Stanley Gaston, en fonction depuis octobre 2015. Pénaliste, professeur à l'université, il est également président de la Fédération des barreaux d'Haïti depuis décembre 2015. M. le bâtonnier Stanley Gaston porte son action sur un renforcement institutionnel au sein de son barreau, la sécurisation de la profession, sans oublier l'éthique et la formation des confrères.

Mme la vice-bâtonnière, dès son arrivée, a été reçue par le président de la République provisoire, Jocelerme Privert, aux côtés d'une délégation du barreau de Paris, mais également de représentants du Conseil national des barreaux : M. le bâtonnier Jean-Marie Burguburu, Richard Sedillot et Cyril Bourayne Dominique Tricaud représentait quant à lui la CIB - Conférence internationale des barreaux.

« L'avenir de la profession d'avocat en Haïti », thème retenu pour cette édition des festivités, a été traité au travers de multiples conférences axées sur « Les nouveaux enjeux pour la profession



Camille Edouard Jr, ministre de la justice et de la sécurité publique d'Haïti

d'avocat » et « La protection du public et la sécurité professionnelle ». C'est sur ce second sujet que sont notamment intervenus Dominique Tricaud et Cyril Bourayne, Mme la vice-bâtonnière Dominique Attias ayant traité le thème du secret professionnel.

La soirée de gala a été l'occasion de la remise de distinction au président de la République Jocelerme Privert. Le ministre de la Justice haïtien était également présent, marque de la considération portée à la profession en Haïti. De nombreux avocats font d'ailleurs partie du gouvernement.

Dans le cadre des rencontres organisées en marge des festivités, Mme la vice-bâtonnière a eu l'occasion d'échanger avec le représentant de l'ambassadeur de France en Haïti, qui entend mettre en place une formation en droit des mineurs à destination des confrères. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'accès au droit et à la justice en Haïti, sujet pour lequel nos confrères haïtiens sont extrêmement mobilisés.

Le pays reste dans un grand état de dénuement à la suite du tremblement de terre de janvier 2010.

Rappelons que l'Ordre des avocats de Paris, à la suite de cette catastrophe, s'était immédiatement mobilisé pour la création d'un fonds de solidarité sous l'égide de la Fondation de France, pour venir en soutien des barreaux haïtiens.



Stanley Gaston, bâtonnier de Port-au-Prince

LE PROCUREUR DOIT RETOURNER À SA JUSTE PLACE

Adresse au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, au Conseil de l'Europe, aux ministres de la Justice et aux présidents des assemblées législatives des pays concernés, avec copie au C.C.B.E., en le priant de saisir le commissaire aux droits de l'homme.

La situation est commune dans plusieurs États de l'Europe, et notamment en France, en Belgique, au Luxembourg, en Pologne, en Espagne, en Grèce et au Portugal : à l'audience des juridictions pénales, le procureur siège à côté du juge, au même niveau que lui, alors que les autres parties et leurs avocats doivent se tenir à bonne distance de ceux-ci, dans la salle d'audience (à la barre). De plus, le procureur accompagne le juge dans la salle du délibéré, entrant avec lui à l'audience et sortant de celle-ci avec lui, soit à l'occasion d'éventuelles suspensions de celle-ci, soit lorsqu'elle est terminée.

Cela crée aux yeux des autres parties à la cause et de leurs avocats, en ce compris le public présent dans la salle d'audience, le sentiment malsain qu'il existe une connivence entre le procureur et le juge, et que des discussions au sujet de l'affaire peuvent être échangées entre eux dans la salle du délibéré, à l'abri du regard et à l'insu des autres parties, de leurs avocats et du public.

JUSTICE MUST NOT ONLY BE DONE, IT MUST ALSO BE SEEN TO BE DONE.

Cette proximité apparente entre le juge et le procureur mine la confiance du citoyen dans la justice et sa loyauté, puisqu'elle donne l'impression que l'une des parties « a l'oreille du juge ». Cela sape également le principe de l'égalité des armes entre le procureur et les autres parties à la cause, et donc le droit à un procès équitable.

À l'heure où se profile l'entrée en vigueur des dispositions créant l'institution du procureur européen, qui sera, dans chacun des pays européens, amené à intervenir dans des litiges concernant l'ensemble des citoyens européens, il paraît indispensable d'assurer un respect général du principe de l'égalité des armes.

Réunis à Strasbourg le 16 mai 2016, les représentants du Conseil national des barreaux de France, de la Conférence nationale des bâtonniers de France et d'outre-mer, du barreau de Paris, de la Fédération suisse des avocats, du barreau du Luxembourg et d'AVOCATS.BE (Ordre des barreaux francophone et germanophone de Belgique) demandent par conséquent un changement urgent dans tous les États européens concernés, de sorte que :

1. dans les salles d'audience, les procureurs se tiennent et prennent la parole uniquement à la barre, à savoir de là où se tiennent et plaident les autres parties ;
2. dans celle du délibéré, le procureur ne puisse pas être présent en même temps que le juge, en dehors de la présence des autres parties à la cause ou de leurs avocats. Il en va de même en ce qui concerne le bureau du juge.

• POUR LA FRANCE

Marc Jobert

Conseil national des
barreaux de France

Yves Mahiu

Conférence nationale
des bâtonniers de
France et d'outre-mer

Dominique Attias

Vice-bâtonnière
du barreau de Paris

• POUR LA SUISSE

Sergio Giacomini

Fédération suisse
des avocats

• POUR LE LUXEMBOURG

Rosario Grasso

Barreau de
Luxembourg

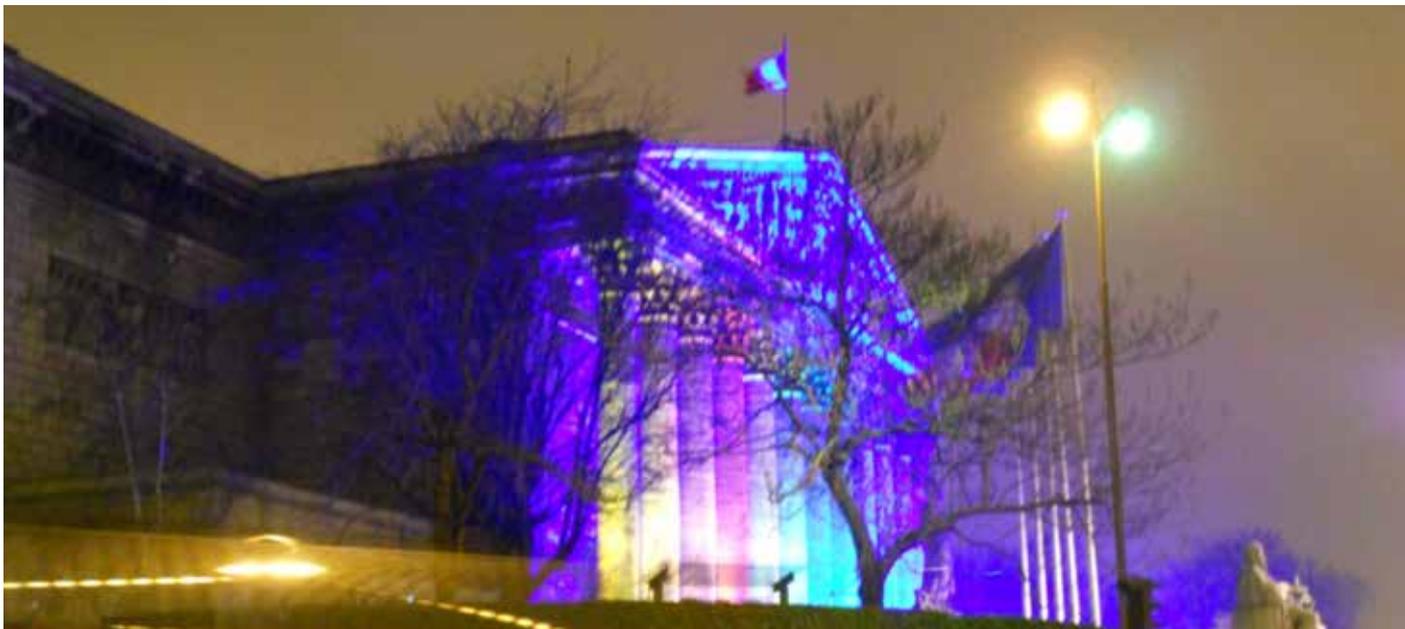
• POUR LA BELGIQUE

Patrick Henry

AVOCATS.BE

◆ AFFAIRES PUBLIQUES ◆

MOBILISATION DU BARREAU DE PARIS SUR LE PROJET DE LOI SAPIN 2



La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi Sapin 2 relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le 25 mai.

Le texte est aussi l'occasion d'évoquer la proposition de loi sur la protection des lanceurs d'alerte. Le projet de loi est actuellement débattu en séance, pour un vote prévu le 14 juin.

Si le barreau de Paris soutient l'initiative de cette réforme, indispensable pour lutter efficacement contre la fraude fiscale, il regrette que le secret professionnel des clients des avocats soit à ce point mis à mal.

Ainsi, le barreau de Paris se félicite de l'adoption en commission de l'amendement du rapporteur Sébastien Denaja (PS), qu'il avait soutenu. Cet amendement crée un article additionnel qui dispose que, « sous réserve des dispositions relatives au secret de la défense nationale, au secret médical ou au secret professionnel applicable aux relations entre un avocat et son client, la responsabilité pénale du lanceur d'alerte ne peut être engagée lorsque les informations qu'il divulgue portent atteinte à un secret protégé par la loi ».

Le barreau de Paris estime néanmoins que la protection du secret professionnel n'est pas suffisante. En effet, apporter des garanties aux lanceurs d'alerte n'est pas incompatible avec le respect du secret des professions protégées. Alors que 1 500 amendements ont été déposés en séance, il a donc lui-même préparé douze amendements, qu'il a soumis aux députés, dont les suivants.

- Un amendement à l'article 6 A prévoyant une exclusion à la procédure de lancement de l'alerte dans les cas relevant

du secret de la défense nationale, du secret médical ou du secret professionnel applicable aux relations entre un avocat et son client.

- Un amendement à l'article 6 C prévoyant une exclusion à la procédure d'information prévue dans l'article 6 C dans les cas relevant du secret de la défense nationale, du secret médical ou du secret professionnel applicable aux relations entre un avocat et son client.

- Un amendement à l'article 6 C prévoyant une procédure d'information par la personne de confiance désignée par l'employeur vers les instances susceptibles d'être destinataires de l'alerte.

- Un amendement à l'article 6 C supprimant les dispositions permettant au lanceur d'alerte de saisir « toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date de l'alerte si aucune suite n'est donnée à son alerte dans un délai raisonnable ». Outre le fait qu'aucune procédure d'agrément n'est prévue pour définir les associations susceptibles de recueillir ces signalements, cette disposition constitue une atteinte au secret professionnel.

Ainsi, la députée Cécile Untermaier (PS) a déposé l'amendement du barreau de Paris à l'article 6A sur l'exclusion à la procédure de lancement d'alerte pour protéger le secret professionnel. Le barreau de Paris se félicite de la prise de conscience des députés sur cette question et continuera en ce sens sa mobilisation au Sénat.



◆ FOCUS ◆

LE COLLABORATIF : LA MÉTHODE DE DEMAIN ?

Afin de permettre aux avocats parisiens de s'exprimer directement sur les sujets qui les concernent, le barreau de Paris vient de lancer pour la première fois une plateforme collaborative, avosidees.org, qui ouvre à la consultation trois articles clés du règlement intérieur national de la profession.

Après les retransmissions vidéo des débats du Conseil de l'Ordre et la restauration des colonnes d'avocats, le barreau de Paris vient de faire un pas de plus vers le renforcement de la démocratie participative et la transparence des débats. Depuis le 6 juin dernier, une plateforme contributive a en effet vu le jour : avosidees.org. Imaginée par Henri de La Motte Rouge, délégué du bâtonnier au sein de la commission numérique, cette plateforme s'inspire de celle lancée pour le projet de loi numérique (republique-numerique.fr) et a pour vocation de faire participer les avocats parisiens aux débats qui les concernent, « sans filtre ni censure », souligne Romain Carayol, MCO, secrétaire de la commission numérique, en charge de la plateforme.

ÉVOLUTION DU RIN

« Le premier sujet important est la déontologie de l'avocat, observe Henri de La Motte Rouge. Nous avons donc souhaité, avec le bâtonnier et la vice-bâtonnière, interpellier nos confrères sur une interrogation récurrente : la déontologie constitue-t-elle un frein à l'innovation ou une valeur ajoutée pour l'avocat ? » Socle des règles déontologiques, le règlement intérieur national de la profession (RIN) fait ainsi l'objet des premières consultations. Et plus particulièrement trois articles, « les plus sensibles au regard de l'innovation », souligne Henri de La Motte Rouge : les articles 6, 11 et 14.

« En soumettant l'article 6, relatif aux champs d'activité des avocats, aux propositions de nos confrères,

nous souhaitons que chacun puisse donner sa vision de l' "avocat de demain", explique Romain Carayol. Chaque contributeur est ainsi libre de réécrire l'article comme il le souhaite, en supprimant des mentions ou en en ajoutant d'autres. »

Concernant l'article 11, sur les honoraires de l'avocat, le bâtonnier a souhaité notamment ouvrir le débat sur les prohibitions posées par le texte, qui peuvent être vécues par les confrères comme des restrictions dans leurs relations d'affaires. Le RIN interdit en effet, entre autres, la rémunération des apporteurs d'affaires, le partage d'honoraires avec un non-avocat ou encore le pacte de *quota litis*.

Enfin, les avocats parisiens peuvent également proposer des évolutions de l'article 14, relatif à l'exercice de la collaboration. « Ce statut est critiqué depuis des années, relève le secrétaire de la commission numérique du barreau de Paris. Certains estiment qu'il est trop protecteur et d'autres pas assez. Il était donc important de permettre aux confrères de s'exprimer sur le sujet. »

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA COLLABORATION

Contrairement aux articles 6 et 11 du RIN, les contributions des avocats sur l'article 14 porteront sur sept thèmes en particulier : la question du CDD et/ou du temps partiel ; la clientèle personnelle ; la maladie ; la maternité et la parentalité ; la période d'essai ; la rétrocession d'honoraires ; la rupture du contrat. « Cette consultation par thèmes constitue l'un des modules des états généraux de la collaboration, lancés en février 2016, précise Caroline Luche-Rocchia, MCO en charge de ce projet. Les États généraux ont pour vocation de s'interroger sur les principales problématiques liées à la collaboration libérale en collectant des informations et des propositions sur l'exercice de la profession. La synthèse de ces préconisations, ainsi qu'un plan d'action, seront ensuite soumis, fin septembre, à consultation des avocats parisiens via *avosidees.org* puis, en octobre, à délibération du Conseil de l'Ordre. » Outre les suggestions d'évolution du RIN, les avocats seront également invités à répondre à des enquêtes d'information, à participer à des ateliers de formation ou à réagir aux contributions des syndicats et associations professionnelles. L'événement pourra être suivi sur les réseaux sociaux (*#EGCollab*).

Le bâtonnier et la vice-bâtonnière ont également pris l'engagement de soumettre au Conseil de l'Ordre les propositions de modifications des articles 6 et 11 du RIN au cours du dernier trimestre 2016. Mais l'utilisation d'*avosidees.org* ne s'arrêtera pas là. « Cet outil a vocation à s'inscrire dans la durée, assure Romain Carayol. Il devra permettre aux confrères d'interpeller l'Ordre directement, par le biais d'une boîte à idées, et sera le support d'une consultation sur l'élaboration d'un budget participatif. Tous les confrères pourront ainsi communiquer directement et librement avec l'institution, et participer concrètement à son fonctionnement. »



Romain Carayol, MCO

“ CET OUTIL A VOCATION À S'INSCRIRE DANS LA DURÉE. IL DEVRA PERMETTRE AUX CONFRÈRES D'INTERPELLER L'ORDRE DIRECTEMENT, PAR LE BIAIS D'UNE BOÎTE À IDÉES, ET SERA LE SUPPORT D'UNE CONSULTATION SUR L'ÉLABORATION D'UN BUDGET PARTICIPATIF. TOUS LES CONFRÈRES POURRONT AINSI COMMUNIQUER DIRECTEMENT ET LIBREMENT AVEC L'INSTITUTION, ET PARTICIPER CONCRÈTEMENT À SON FONCTIONNEMENT. ”

Romain Carayol, MCO



◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 17 mai 2016

I - CONFRÈRES TURCS DÉTENUS

Nos confrères Rusen Aytac, Jennifer Halter, Martin Pradel et Jacques Bouyssou ont résumé la situation de nos confrères turcs Ramazan Demir et Ayse Acinikli, actuellement emprisonnés et poursuivis pour avoir exercé leur profession. La lecture de l'acte d'accusation confirme, sans réelle surprise, qu'aucune infraction ne justifie le placement en détention.

M. Martin Pradel a évoqué les actions de soutien déjà entreprises et rappelé qu'une audience au fond doit se tenir à la fin du mois de juin. Cette audience sera l'occasion pour les quatre avocats de se rendre à Istanbul pour être aux côtés des confrères turcs.

Mme Jennifer Halter a présenté l'initiative participative et solidaire consistant à envoyer des cartes postales à nos confrères turcs pour saturer le système postal de la prison et témoigner notre soutien. Elle a invité à poursuivre et amplifier cette initiative. M. Jacques Bouyssou souligne que cette initiative, partie du barreau de Paris, a été relayée dans le monde entier.

Sur proposition de M. Jacques Bouyssou, une tribune, rédigée par le groupe de défense, a été signée par l'ensemble des membres du Conseil de l'Ordre.

Le texte appelle également le président de la République et les ministres concernés à exiger officiellement la libération des avocats emprisonnés en Turquie.

II - LA COMMUNAUTÉ DE LA MORIA

Mme la vice-bâtonnière a présenté le projet européen d'aide juridique lancé par le président du Deutscher Anwaltverein (DAV) à la conférence des présidents de Vienne, en février 2016. Ce projet est soutenu par le CCBE. Il vise à fournir une assistance juridique et judiciaire aux réfugiés arrivés sur l'île de Lesbos, et plus précisément au sein du camp d'enregistrement de Moria.

Le barreau de Paris est sollicité pour participer à ce projet visant à s'inscrire dans le paysage associatif déjà opérationnel et à le compléter. Dix-neuf barreaux européens se sont d'ores et déjà engagés à le financer. Dès le mois de juin 2016, de jeunes avocats grecs assureraient

une permanence sur place, accompagnés par des avocats européens bénévoles spécialisés en droit d'asile qui viendraient sur place pour de plus courtes périodes.

Le Conseil a validé la participation du barreau à ce projet et contribué financièrement à ce projet à hauteur de 10 000 euros.

Mme la vice-bâtonnière a indiqué qu'elle travaillait également sur un projet pour le camp de Calais, insistant sur la situation des femmes victimes de prostitution et des enfants dans cette zone qui se trouvent en extrême difficulté.

III - MISSION : INCOMPATIBLE

Avec un esprit de synthèse admirable, Mme Nathalia Kouchnir-Cargill a présenté son rapport sur l'article 63, IV de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite plus simplement « loi Macron », et sur son projet de décret d'application, dit plus simplement « décret d'application ».

La principale modification concerne l'organisation de la profession d'avocat et le régime des incompatibilités, en prévoyant la possibilité pour un avocat de procéder « à la commercialisation de biens ou de services connexes à l'exercice de la profession d'avocat et destinés à ses clients ou aux autres membres de la profession ».

Sur la base de ce projet, il a été proposé de prévoir la possibilité pour l'avocat d'exercer une activité commerciale accessoire, sous le contrôle du Conseil de l'Ordre, dans le strict respect des principes d'indépendance et de désintéressement.

Après un long débat, tout en rappelant son attachement aux principes d'indépendance et de primauté des intérêts du client, le Conseil de l'Ordre a souhaité une évolution du régime des incompatibilités, afin de permettre à la profession d'avocat de répondre au besoin croissant de droit et de s'adapter à un environnement en pleine mutation, notamment dans le domaine des nouvelles technologies dans lequel le potentiel d'évolution et d'innovation est très important.

Le Conseil a sollicité le maintien dans le texte de la référence au contrôle des Ordres, et demandé à ce que soit précisé que les incompatibilités prévues par l'article 111 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 ne fassent pas obstacle à l'exercice d'activités commerciales accessoires à l'exercice de la profession d'avocat, la notion d'accessoire impliquant notamment un exercice effectif et à titre principal de la profession.

IV - DES CHIFFRES ET DES LETTRES

Nullement effarouché par le caractère inabordable de son sujet, Jacques Bouyssou a présenté la décision à caractère normatif du 14 janvier 2016 modifiant les articles 10 et 11 du RIN et impactant, très logiquement, la numérotation et la place de l'article du P. 11.6.0.1 RIBP.

Il a par ailleurs été rappelé que les diverses réformes, intervenues ces dernières années, de l'article 10 du RIN ont également impacté nos articles P. 10.0.2 et P. 45 du RIBP, qui font référence à des dispositions dudit article et qui n'existent plus en tant que tel.

Face à cette situation relativement préoccupante, le Conseil de l'Ordre a judicieusement validé un changement de numérotation du RIBP et la suppression de références devenues obsolètes.

V - PASSE TON BREVET D'ABORD

M. Pierre Véron et M. Thierry Sueur ont présenté leur rapport sur la juridiction unifiée du brevet, dont le siège sera à Paris, créée par un accord du 19 février 2013 entre 25 États membres de l'Union européenne, et qui devrait commencer à fonctionner dans le courant de l'année 2017.

M. le bâtonnier a salué le travail ayant conduit à attirer vers Paris un contentieux aussi important et a confirmé le soutien du barreau à la mise en place de cette institution et à son fonctionnement efficace.

Le Conseil de l'Ordre ne pouvait que se féliciter d'une telle initiative.

C'est ce qu'il a fait.

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 24 mai 2016

I - NEWS ROOM

M. le bâtonnier a évoqué la situation difficile de plusieurs confrères, notamment celle de Mme Christine Courrégé, celle du bâtonnier Mamadou Traoré, actuellement emprisonné au Burkina Faso, et celle de M. Bernard Ripert, avocat à Grenoble, qui a été interné à la demande du parquet, celui-ci manquant manifestement d'arguments face à la défense.

Mme la vice-bâtonnière a ensuite présenté le rapport sur les avocats assassinés publié par l'Institut des droits de l'Homme, puis a soutenu une résolution en faveur de Narges Mohammadi, défenseuse des droits incarcérée en Iran.

M. le bâtonnier a, quant à lui, fait part de sa participation à la cérémonie de Saint-Yves à Tréguier puis évoqué ses négociations avec la Law Society, (étant ici précisé qu'il ne faut chercher aucun lien entre les deux événements).

Il a ensuite évoqué le déroulement de l'assemblée générale du CNB et salué le travail du Conseil, qui a permis de contribuer efficacement à la réflexion des sujets concernant la profession.

Sans désespérer, Mme la vice-bâtonnière a informé le Conseil de son entretien avec le ministre de l'Intérieur concernant le traitement indigne des demandeurs d'asile et de sa participation au colloque de la Saint-Yves à Haïti.

II - PARIS-GABON

Mme Laurence Kiffer a présenté le bilan du Campus Gabon, qui a rencontré un grand succès. Elle a précisé avoir été reçue par le président de la République du Gabon, avec Mme la vice-bâtonnière et Mme Gaëlle Le Quillec.

III - VIENS VOIR LE MÉDIATEUR

M. Romain Carayol a détaillé, avec une précision d'horloger suisse, la charte déontologique du médiateur arrêtée par le rassemblement des organisations de la médiation, et a demandé au Conseil d'adopter celle-ci, ce qui a été fait.

Le mode de désignation de ce médiateur a également été arrêté et sera intégré au RIBP.

IV - J'OBSERVE DONC JE SUIS

Mme Gaëlle Le Quillec a présenté l'European Law Institute, organisation indépendante qui rassemble avocats, magistrats, lobbyistes et universitaires de nombreux pays. Il sera rappelé à nos lecteurs les plus pointilleux qu'ELI – c'est son petit nom – vise à favoriser l'harmonisation des différentes règles de droit en Europe.

L'adhésion à cette organisation en tant qu'observateur institutionnel a été adoptée.

V - JURASSIC PARK

M. Xavier Autain a fait part de sa profonde consternation face aux orientations prises par les discussions sur le projet J21, Justice du XXI^e siècle.

Il a ainsi souligné qu'un grand nombre de sujets vont être déjudiciarisés, et il a fustigé la position de la majorité du gouvernement sur l'action de groupe et sa considération, bien faible, de la profession d'avocat.

Des réflexions vont être menées rapidement sur cette situation afin de ne pas laisser ces actes impunis.

VI - TU AURAS UN AVOCAT, MON FILS

Mme Michelle Dayan, Mme Béatrice Vignolles et Mme Carole Pascarel, toujours spécialisées en droit de la famille et toujours très remontées contre le projet de réforme de la procédure de divorce, ont fait part de leur vive inquiétude sur le recul des droits des enfants et sur la question des pensions alimentaires.

Face à cette situation, le Conseil a dit son opposition à la disparition du droit pour l'enfant de bénéficier d'un avocat neutre et indépendant de ses parents.

Le Conseil s'est insurgé, à nouveau, contre la disparition du contrôle du juge en matière familiale, étendue aujourd'hui à l'ensemble du contentieux alimentaire.

VII - MODA? MODA PAS? ... MODA

M. Jérôme Martin, avec l'élégante nonchalance des hommes de chiffre, a fait un point sur la mise en œuvre concrète du projet MOdA.

M. le bâtonnier a précisé qu'une maquette du projet, d'un réalisme saisissant, est désormais installée dans le hall de la Maison du barreau – à droite en entrant dans le bâtiment.

VIII - DANS MA VALISE EN CARTON

Mme Françoise Navarre a présenté son rapport sur l'épineux problème de l'archivage de nos dossiers. Afin d'apporter une réponse adaptée, M. le bâtonnier a judicieusement suggéré de sonder l'ensemble du barreau sur cette problématique d'ici le 15 juillet.

Ne reculant devant aucun obstacle pour vous livrer une information à la fois complète et efficace, toute la rédaction du Bulletin est fière de vous communiquer, en avant-première, les questions de ce sondage.

- 1 - Vous archivez papier/numérique ?
- 2 - Où sont vos archives ?

3 - Le listing de ces archives est-il tenu à jour ?

4 - Une destruction des archives est-elle faite régulièrement ?

5 - En cas de cessation brutale de l'activité de votre cabinet, vos archives seraient-elles une source de problèmes ?

Le Conseil de l'Ordre demeure dans l'attente de vos réponses.

M. Xavier Chassin de Kergommeaux a annoncé qu'il présentera un nouveau rapport sur l'archivage au cours du mois de juin. On a hâte.

IX - J'AI MAL À MA COLLAB'

Légitimement soucieuse du sort des plus jeunes, Mme Caroline Luche Rocchia a annoncé l'organisation, le 30 juin prochain, d'un petit-déjeuner avec M. le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière, auquel seront conviés tous les jeunes confrères.

Tout en rappelant la prochaine organisation des états généraux de la collaboration, Mme Caroline Luche Rocchia a annoncé le lancement d'une formation lors du prochain campus, scindée en deux ateliers intitulés « Ras-le-bol de mon patron » et « Ras-le-bol de mon collaborateur ». Ambiance garantie.

Enfin, le lancement d'une plateforme sur les questions du statut du collaborateur senior, la pratique du management au sein des cabinets, le développement de la clientèle personnelle et la fuite du savoir-faire en cas de départ de collaborateurs a été approuvé.

X - C'EST GRAVE DOCTEUR ?

Mme Laurence Boyer a présenté le concept de la clinique juridique, en présence de Mme Anaïs Benfeba, élève avocat, et de M. Benjamin Pitcho, très affûté sur le sujet.

La clinique remplit un objectif pédagogique en offrant aux futurs avocats la possibilité de délivrer des diagnostics juridiques, sous la vigilance discrète de tuteurs. Elle assure une formation pratique et favorise la culture du *pro bono* dès les années d'études.

Face au succès rencontré, il a été décidé de généraliser cette pratique sous la forme d'une association loi 1901 et dénommée, assez logiquement, « La clinique des élèves avocats ». Un futur partenariat avec l'EFB et le barreau de Paris a été envisagé.

M. Benjamin Pitcho a proposé que l'EFB crée une fédération des cliniques juridiques d'Île-de-France, ce qui sera fait sans tarder.

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 31 mai 2016

I - TEMPS LONG

M. Jacques Bouyssou a rappelé la situation de nos confrères turcs Ramazan Demir et Ayse Acinikli, toujours détenus en Turquie.

Il a également et judicieusement signalé la parution dans Le Monde de la tribune adoptée par le Conseil de l'Ordre sur ce sujet. L'audience est prévue pour le 22 juin. On y sera.

II - LE PÉRIL JEUNE

Fait suffisamment rare pour être souligné, M. le bâtonnier a présenté au Conseil de jeunes juristes fascinés par le droit constitutionnel. Il s'agissait en l'espèce des lauréats du prix Guy Carcassonne 2016, M. Cédric Martins et M. Jérémy Kalfon, récompensés pour leur travail sur le droit de grâce présidentiel. Il est rappelé aux plus étourdis de nos lecteurs que le prix Guy Carcassonne récompense chaque année un article inédit portant sur une question constitutionnelle, *lato sensu*, liée à l'actualité française ou étrangère.

III - SON COMPTE EST BON

Afin de détailler les comptes de la CARPA pour l'année 2015, M. Jérôme Martin a accueilli M. Jean-Christophe Barjon, secrétaire général de la CARPA, Mme Marie-Christine Labrousse, directeur général des services, M. Vincent Canu, trésorier de la CARPA et M. Ludovic Blanc, directeur du contrôle de gestion et des comptabilités. Bref, ce que l'on appelle des personnes éclairées.

Les comptes et les données chiffrées présentés ont été validés.

IV - Y'A PAS QUE LE POGNON DANS LA VIE

Soucieux de ne pas se cantonner au domaine financier et de présenter au Conseil des sujets ludiques et variés, M. Jérôme Martin a détaillé la procédure d'agrément des associations et ses avantages.

Cette procédure a pour but de susciter l'engouement des confrères pour la

vie associative et de dynamiser le tissu associatif du barreau, qui compte environ 250 associations.

Le Conseil a validé la procédure d'agrément présentée, étant ici précisé que les associations du barreau seront libres d'y adhérer. Ou pas.

V - RETOUR À LA BASE

Toujours mobilisé sur les sujets d'importance, M. Xavier Chassin de Kergommeaux a présenté ses réflexions sur le projet de République numérique.

Avec une lucidité déroutante, il a rappelé que l'accès à des bases de données juridiques complètes, fiables, faciles d'utilisation et moyennant un coût raisonnable et prévisible est l'un des enjeux majeurs de notre profession pour les années à venir.

M. Xavier Chassin de Kergommeaux a indiqué que le projet de loi pour une République numérique - dite loi Lemaire - impacte directement et favorablement le contenu et le coût du projet « Base nationale des avocats » en ouvrant la diffusion au grand public de la jurisprudence des juridictions administratives et judiciaires du premier et second degrés.

Le Conseil a souhaité que soit soulignée, dans le futur texte, la gratuité de la mise à disposition des informations, et a réaffirmé sa volonté d'être associé aux futures discussions avant la libération des données.

Le Conseil a validé la procédure d'agrément présentée, étant ici précisé que les associations du barreau seront libres d'y adhérer. Ou pas.

VI - MONSIEUR LE BÂTONNIER, L'ADDITION, S'IL VOUS PLAÎT

M. Henri Alterman a présenté son rapport sur l'épineux sujet des cotisations et des omissions financières en cas de non-paiement.

Tout en saluant le travail remarquable de M. Basile Yakovlev et de M. Henri Alterman vis-à-vis des confrères rencontrant des

difficultés, le Conseil a approuvé les orientations proposées par le rapport, à savoir : un maintien de la commission de conciliation avec les contrôles financiers, le prononcé d'omissions systématiques pour les confrères minoritaires mais récalcitrants, un suivi renforcé des structures d'exercice à l'activité douteuse, et un renforcement des aides aux confrères en difficulté.

B Le Bulletin

Retrouvez l'ensemble
des vidéos des
séances du Conseil de
l'Ordre depuis le site
du barreau de Paris,
dans le menu

« **Mon métier d'avocat** »

ou en saisissant
directement le lien
suivant dans votre
navigateur :

[www.avocatparis.org/
videos-du-conseil](http://www.avocatparis.org/videos-du-conseil)



Invitation Prix Mario Stasi 2016

L'Ordre des avocats du barreau de Paris est heureux
de vous inviter à participer au

Prix Mario Stasi

Concours international d'éloquence visant à rendre hommage
à la « défense de la défense » et aux avocats en danger.
Français/Anglais/Espagnol



30 septembre 2016 : date limite d'envoi des discours

Envoi des discours devant porter sur des confrères en danger du fait de leur mission. Les discours peuvent être rédigés en français, en anglais ou en espagnol. Les meilleurs discours sélectionnés seront soutenus par leurs auteurs lors de la finale.

14 octobre 2016 : annonce des discours sélectionnés par le jury pour la finale

Finale le 24 novembre 2016 au soir, auditorium de la Maison du Barreau de Paris

Le jury, composé de douze secrétaires de la Conférence du bâtonnier ou de son représentant désigné parmi les anciens secrétaires de la Conférence et d'un représentant de la Conférence internationale des barreaux, sélectionnera parmi les différents plaideurs le lauréat du concours, qui se verra remettre le prix Mario Stasi 2016.



Renseignements et inscriptions :

Me Louise Dumont Saint Priest,
septième secrétaire de la conférence des avocats
du barreau de Paris I

E-mail : dumontsaintpriet@carlara.com/

Tél. : +33 (0)6 22 05 09 87

*Concours ouvert à tout avocat de moins de 40 ans
et de moins de 10 ans d'exercice*

◆ ANNONCES ◆

VIE ASSOCIATIVE

CONFÉRENCE AVEC CLAUDE SIRVENT

Prêtre et commandant de police au ministère de l'Intérieur

Lundi 13 juin à 20h

Le groupe catholique du Palais vous invite à la Maison du Barreau pour une conférence éligible à la FCO, ouverte à tous et suivie d'un débat sur le thème : « Regard sur la fragilité d'une humanité blessée ».

Contact :
Guy Hamel, AMCO
01 45 24 27 35

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉLECTION DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA CARPA DE PARIS

Judi 30 juin, élections de 15h à 17h, puis assemblée à partir de 17h

Tous les avocats du barreau sont conviés à l'assemblée générale de la CARPA de Paris, convoquée par Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre, à l'auditorium de la Maison du Barreau.

L'élection pour le renouvellement du mandat de neuf membres au conseil consultatif de la CARPA aura lieu, et seront élus les neuf nouveaux membres, en remplacement des membres sortants.

Procurations :

Le vote par procuration est admis. Le modèle de pouvoir peut être retiré auprès des appariteurs de l'Ordre et à l'accueil de la CARPA, 11, place Dauphine 75001 Paris. Un mandataire ne peut être porteur de plus de cinq procurations.

Candidatures :

Les candidatures pourront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé au secrétariat général de la CARPA, 11 place Dauphine 75053 Paris cedex 01, auquel elles devront parvenir au plus tard le 23 juin à 12h.

Puis l'ordre du jour de l'assemblée générale portera sur :

- allocution du président,
- rapport d'activité du secrétaire général,
- présentation des comptes 2015 et rapport du trésorier,
- rapport du conseil consultatif par le président,
- rapports des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale et la proclamation des résultats de l'élection au Conseil Consultatif seront suivies d'un verre amical.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 21 juin 2016 à 17h30

l'assemblée générale annuelle de l'association se tiendra à la salle haute de la bibliothèque de l'Ordre.

Les points à l'ordre du jour seront les suivants :

- rapport moral du président,
- approbation des comptes du trésorier,
- renouvellement du conseil d'administration,
- évocation de nos collègues disparus par Solange Doumic, secrétaire général,
- notice : Jean-Christophe Maymat par M. le bâtonnier Farthouat.

Par ailleurs, le traditionnel banquet aura lieu le 6 juillet 2016 à 20h au Polo de Bagatelle, Route des Moulins à PARIS.

Inscriptions AG et dîner auprès de Marc Pantaloni, trésorier de l'association
e-mail : sabdoun@pantaloni-avocats.com

CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT D'OSLO

Du 21 au 23 juin

Le barreau de Paris, membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, a l'immense plaisir de vous inviter à vous inscrire au 6^e Congrès mondial contre la peine de mort qui se tiendra du 21 au 23 juin à l'Opéra d'Oslo, sous le parrainage de la Norvège, de la France et de l'Australie.

Cet événement international rassemble tous les trois ans des milliers de membres de la société civile, des représentants politiques, des avocats et des experts du monde entier, dans le but de développer de nouvelles stratégies pour l'abolition universelle.

Le barreau de Paris présentera une résolution à l'attention des barreaux et des organisations professionnelles d'avocats. Dominique Attias, vice-bâtonnière du barreau de Paris, interviendra en clôture du congrès le 23 juin pour présenter ce texte.

Le 6^e Congrès mondial contre la peine de mort a été validé au titre de la formation continue. L'inscription au congrès est gratuite, mais elle est obligatoire.

Informations et programmation :
<http://congres.abolition.fr>

CONCOURS D'INNOVATION

Du 18 mai au 31 juillet 2016

L'observatoire du Conseil national des barreaux, en partenariat avec les écoles d'avocats, lance un appel à projets innovants par le biais d'un concours destiné aux élèves avocats ou aux jeunes avocats de moins de deux ans d'exercice, de l'Union européenne.

Les projets pourront être de différentes natures et porter indifféremment sur l'exercice de l'avocat, le cabinet et son activité, ou sur ses services, mais ils devront impérativement proposer des solutions inédites. Le projet gagnant se verra attribuer un prix de 5 000 € et un accompagnement pour sa mise en œuvre.

Le dépôt des candidatures en ligne a débuté le 18 mai et sera clôturé le 31 juillet 2016. Les projets finalisés pourront être déposés jusqu'au dimanche 31 juillet à minuit par voie dématérialisée.

Informations :

<http://www.cnb.avocat.fr/> (home page)
http://www.cnb.avocat.fr/CONCOURS-Projet-innovant_a2632.html (rubrique observatoire)

Le Bulletin

Vie associative
Mariage
Naissance
Décès

Vous souhaitez publier
une annonce dans le
Bulletin ?

Merci de nous adresser votre
texte et vos coordonnées à

lebulletin@avocatparis.org

◆ ANNONCES ◆

INFORMATIONS

NOUVEAU TARIF DES HUISSIERS DE JUSTICE DE PARIS

Par arrêté en date du 26 février 2016, prolongeant le décret n° 2016-230 pris à la même date, le tarif des huissiers de justice a été profondément modifié.

Pour les actes délivrés avec urgence, un émolument d'urgence tarifé viendra se substituer à l'émolument classique applicable à la signification d'un certain nombre d'actes définis par notre tarif. Par ailleurs, la perception du coût de cet acte pourra s'accompagner, pour les huissiers ayant été missionnés en urgence, d'une facturation complémentaire liée au particularisme de l'acte ou ayant donné lieu à une consultation ou à des conseils, ou plus généralement à une prestation hors monopole, notamment le pilotage de plusieurs actes dans des zones territoriales différentes.

L'article 10 de l'ancien tarif, désormais article 129, a fait l'objet d'une majoration. La quasi-totalité des actes a subi une baisse de 2,5 % appliquée sur l'émolument de base, et diverses formalités ont subi des baisses plus importantes pouvant aller jusqu'à 30 %. Les conventions d'honoraires, préalables à l'exécution des dossiers, sont désormais exigées et une facturation, faisant apparaître la partie relevant de l'activité tarifée, doit désormais être distincte des honoraires relatifs de l'activité non tarifée. Les huissiers devront également solliciter, avant la délivrance de chaque acte, une provision à valoir sur le coût définitif et non encore établi au moment de l'établissement de l'acte.

Par ailleurs, indépendamment de cette modification tarifaire, les dispositions de plusieurs arrêts de la Cour de cassation préconisent la signification d'un acte par destinataire et non plus d'une simple copie (notamment Cass.civ. 2, 15/01/2009, n° 07-20472 ; Cass. civ. 2, 03/05/2006, n° 05-10979).

LE BARREAU REMERCIE M^{ME} BONGOTHA POUR SON DON

Mme Lisa-Marie Bongotha, présidente de la Cour constitutionnelle de Libreville, Gabon, fait don au barreau, par l'intermédiaire de Mme la vice-bâtonnière, des ouvrages suivants.

- Recueils des décisions et avis de la Cour constitutionnelle de la République gabonaise, de 1992 à 2012, en treize volumes
- Constitution de la République gabonaise, textes, commentaires, doctrine, jurisprudence
- Loi organique sur la Cour constitutionnelle du Gabon

AVENANT AU PROTOCOLE DE PROCÉDURE CIVILE DU 11 JUILLET 2012

L'expérimentation visant à la communication des conclusions et des pièces du ministère public par voie dématérialisée en matière de nationalité s'étant déroulée avec succès, une modification en ce sens de l'avenant au protocole de procédure civile du 11 juillet 2012 a été créée.

À la page 9, avant le paragraphe 2.2.2 le juge de la mise en état en tant que juridiction, il est ajouté un paragraphe intitulé :

« Le cas particulier du contentieux de la nationalité »

« Les conclusions et les pièces accompagnées de leur bordereau sont notifiées par le ministère public et remises au greffe par la voie électronique. »

NAISSANCE

Le bâtonnier et la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la joie de vous faire part de la naissance de :

Edgar Cavalieros, né le 25 mai 2016, fils de **Esra Soner** et de **Philippe Cavalieros**, le capitaine émérite de l'équipe Rugby Club du Palais.

DÉCÈS

M. le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part du décès de :

M. Maurice Rozen, avocat honoraire, survenu à l'âge de 98 ans.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 1^{er} juin 2016 à 15h30 à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

BIENVENUE CHERS CONFRÈRES

Prestation de serment du 18 mai 2016

Ousmane Ba • Nicolas Baeyens
Étienne Barjol • Pauline Barthelemy
Anne Baudoin • Cyril Bedos
Antoine de Bonnières de Wierre
Céline Caron-Lecoq • Danièle Cohen
Pierre Deprez • Maud Elezam • Antsa Felix • Marine Ferreri • Maylis Foucaud
Deborah Freoa Benhamou • Sabrina Gomez-Bouloufa • Bouchra Hâji
Isia Khalfi • Fadma Khizou • Lynda Lala Bouali • Madeleine Lazaro • Caroline Le Moullec • Charles Lecurieux-Clerville • Géraldine Lesage • Sophie Levy • Jérémie Manchuel • Aïcha Medjani-Jacquemot • Candice Meric • Laétitia Munoz • Laetitia Politi • Maxime Ramos-Guerrero • Malcolm Robach • Béatrice Roig • Charles Sabbe • Adil Sahban • Alina Sartogo
Konstantin Schallmoser • Violaine Selosse • Andréa Sol • Marguerite Vroom • Nicolas Walker

M. Konstantin Schallmoser exerce sous son titre d'origine, Rechtsanwalt.

◆ HISTORIQUE ◆

LES NÔTRES DE 14-18

AVOCAT ET POILU

JEAN BÉNAC

(1891-1914)

La sévérité du lourd costume militaire n'arrive pas à effacer la jeunesse des traits de Jean Bénac, que souligne la douceur de son regard.



Il est né le 1^{er} juillet 1891 à Paris et grandira auprès de parents aimants et chéris.

Élève au lycée Condorcet, il est licencié en droit à 20 ans, en juillet 1911.

Il prend alors la décision de devancer l'appel et part immédiatement faire son service militaire de deux ans. Engagé comme simple soldat, il sera libéré de ses obligations militaires en septembre 1913, au grade de sergent.

Dès le 2 décembre 1913, il prête serment et est inscrit au stage, devenant le collaborateur de Me Maurice Bernard. Il n'y restera que peu de temps puisque, mobilisé parmi les premiers, il est envoyé sur le front dès le 7 août 1914.

Comme beaucoup d'autres, c'est un enfant qui part, rêvant de gloire et d'un retour rapide et triomphal à l'automne.

Le 21 août, près de Longwy en flammes, il est blessé à la jambe. Il refuse de partir en convalescence à l'arrière et, contre l'avis du médecin major, remonte en ligne par ses propres moyens et se retrouve agent de liaison du train de combat. Il participe en octobre à l'offensive qui arrête l'invasion allemande et laissera son régiment exsangue, avec la perte de plus de la moitié de son effectif et de presque tous ses officiers.

C'est en Argonne que, le 26 octobre 1914, il va être désigné pour être commis d'office à la défense de cinq hommes, dont un prisonnier allemand, traduits devant le Conseil de guerre pour voie de fait sur un supérieur, pillage et/ou désertion.

Dans une lettre adressée à son « papa chéri », dès le lendemain, il racontera, dans une langue parfaite, à la fois son angoisse d'avoir à assumer une telle mission à laquelle rien ne le préparait, sa satisfaction d'avoir pu contribuer

à épargner quatre vies, et son horreur d'avoir eu à accompagner jusqu'au poteau d'exécution ce frère d'armes qui, contrairement à lui, n'avait pas eu la force de résister à la terreur des combats.

À l'issue de ce procès, il restera attaché comme avocat au Conseil de guerre de sa division tout en demeurant agent de liaison au 46^e RI, jusqu'à fin novembre, où il est affecté au service de l'administration de l'Alsace.

Il y travaille sans relâche et agit de tout son cœur en faveur des orphelins alsaciens. C'est dans l'exercice de cette mission que, le 14 décembre 1914, il est grièvement blessé par un éclat d'obus et décédera dans la nuit du 15 décembre à Thann, en Alsace, où il sera enterré.

Sa dépouille sera rapatriée en 1928 dans la chapelle que son père fera ériger pour lui dans la propriété de Beg Meil, en Bretagne, dont le souvenir émaillait ses lettres du front comme un havre de paix et de sécurité pour ceux qu'il aimait, et lui permettait d'affronter sa grande solitude.

Le soin qu'a pris ce père à transmettre à l'Ordre la photo de ce fils, à établir la biographie de ce dernier et à remettre au bâtonnier la copie des courriers qu'il lui avait adressés est un témoignage de la souffrance extrême de ces parents face à la mort violente, à 23 ans, du fils chéri.

Le Groupe 14

24 JUIN 2016

LES SPORTS AU BARREAU

présentent la

«COURSE DES DEUX PALAIS»

AVOCATS ET MAGISTRATS SUR LA MÊME LIGNE DE DÉPART !

- 18h15
OUVERTURE DU VILLAGE DÉPART,
REMISE DES DOSSARDS
- 19h00
DÉPART
- 20h15
ARRIVÉE BATIGNOLLES
- Retour
EN COURSE (12 KM)
OU EN NAVETTE
- 20h30
REMISE DES TROPHÉES
ET CLUB HOUSE
DES SPAB « SPÉCIAL »
HALL DE LA MAISON
DU BARREAU



Informations et inscriptions

GEOFFROY CANIVET, SPORTS AU BARREAU

• 01 44 32 49 97

f sports au barreau

• spab@avocatparis.org

t @sportsaubarreau #spab



CLUB HOUSE DES SPORTS AU BARREAU



Après l'édition du mercredi 25 mai dernier, rondement menée par la fine équipe des Voyelles, l'édition du mois de juin est exceptionnellement avancée au vendredi

24 juin, à l'occasion du retour de la Course des deux Palais. Les trophées souvenir de l'événement seront évidemment remis au club house officiel du SPAB, un verre de l'amitié à la main - à partir de 20.00 - renseignements sur les réseaux sociaux et spab@avocatparis.org.



SECTION JOGGING & COACHING

NOUVEAU ! INITIATION AU YOGA

Avec un coach professionnel

FIZIX, la section jogging & coaching vous propose une première initiation au yoga, mercredi 29 juin, à 12h20, aux Voyelles (sous-sol) ; une formule « lunch diététique » du club house sera proposée pour ceux qui souhaitent ensuite déjeuner - renseignements et inscriptions à spab@avocatparis.org et sur le site fizix.io



GOLF CLUB DU PALAIS

(Président : Jean Repiquet)

L'équipe du Golf Club du Palais, emmenée par son capitaine, notre confrère Louis Ducellier, a battu l'équipe du club de golf del Colegio de Abogados de Madrid lors de sa « Ryder Cup annuelle des 20 et 21 mai derniers, sur le score de 9,5 à 8,5, sur les magnifiques parcours du Golf Real Sociedad Hípica Espanola Club et Santander, à Madrid.



RUGBY CLUB DU PALAIS

(Président : Emmanuel Noirot

- entraîneur : Éric Forestier)

Samedi 28 mai, le XV du Palais a vaincu l'ASPTT sur sa pelouse à Pantin 31 à 5 (essais de Martin Prioux, Nurettin Meseci et doublé de Geoffroy Canivet, pénalités transformations Benoît Graffin) et termine première de sa poule. Samedi 4 juin, victoire 31 à 12 en quart de finale contre l'ENA (essais d'Emmanuel Noirot, Philippe Cavaleros - pour Edgar - Martin Prioux et Stéphane de Groër, transformation de la Lat' au pied magique). Demi-finale samedi 18 juin 2016.

SQUASH AU PALAIS

(Président : Xavier Chiloux) : du 1^{er} au 3 juillet 2016 se déroulera la 6^e Coupe de France de squash SophieAssur des avocats et professions juridiques et judiciaires, au Stade Français (centre Géo André, situé 2, rue du Cdt Guilbaud à Paris 16^e) - droits d'inscription 20 € - contactez chiloux@aol.com ou 06 07 79 13 18.



CHAMONIX - ZERMATT 2016

(Président : Xavier Chiloux

- Direction sportive : Alain Cuisance)

La saison s'achève, et avec elle le traditionnel « Prix Chamonix Zermatt », moment de remettre à

M. le bâtonnier et à Mme la vice-bâtonnière la somme de 3 500€ levée à l'occasion de notre raid caritatif « La haute route des avocats ».

La Chamonix Zermatt s'est arrêtée, pour les cordées constituées en 2016, à deux cols de l'autre capitale alpine, avec le sentiment, pour les participants, d'avoir fait et vécu l'essentiel. Renseignements et inscriptions sur le site www.chamonixzermatt2014.com ou la page facebook.com/chamonix.zermatt/



SECTION VOLLEY

(Présidente : Éléonora Bufalini)

Lundi 27 juin à 19h30 au gymnase Duplex se tiendra l'Open Volley des entreprises parisiennes, organisé par les Sports au Barreau et la Fédération Française des Sports en Entreprise (FFSE), en partenariat avec le PAC Volley - renseignements et inscriptions à spab@avocatparis.org.

◆ LIRE & SORTIR

LECTURE

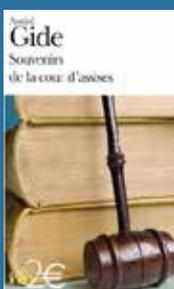


Le barreau de Paris dans la Grande Guerre

De François Gibault
Éditions Gallimard

Dans la droite ligne du travail déjà effectué par le Groupe 14, à l'initiative des commémorations de 1914 au barreau de Paris, François Gibault retrace « *le glorieux cortège des morts du barreau de Paris, barreau dont les plus jeunes promotions ont été saignées à blanc. Aucune profession n'a sans doute payé un aussi lourd tribut à la reconquête de l'Alsace et de la Lorraine, à notre liberté et à la victoire de la France. Ils sont à jamais dans nos mémoires et dans nos cœurs, et ce livre n'a pas d'autre objet que de rappeler leur sacrifice, d'appeler au respect que nous leur devons, et de leur exprimer notre reconnaissance, dans l'espoir que notre pays ne verra jamais le renouvellement d'une pareille tragédie.* » À peine plus de vingt ans plus tard, la France et l'Allemagne se sont à nouveau jetées l'une contre l'autre dans une guerre fratricide entre deux peuples qui adoraient le même Dieu, lequel leur avait demandé de s'aimer les uns les autres, conflit au cours duquel le barreau de Paris a une nouvelle fois montré son sens du sacrifice.

Ce livre sera présenté par son auteur le 27 juin 2016 à 18h30 au musée du barreau en présence d'Emmanuel Escard de Romanovsky, vice-président des anciens combattants du Palais, et d'Emmanuel Pierrat, conservateur du musée.



Souvenirs de la cour d'assises

D'André Gide
Éditions Folio

Fasciné par la machine judiciaire comme par les aperçus des replis de l'âme humaine que lui apporte son expérience de juré, l'écrivain André Gide assiste pendant plusieurs semaines à divers procès : affaires de mœurs, infanticides, vols... Dans son texte dense et grave, Gide s'interroge sur la justice et son fonctionnement, mais surtout insiste sur la fragile barrière qui sépare les criminels des honnêtes gens.



Le livre noir de la médecine

De Dominique et Philippe Courtois
Éditions Albin Michel

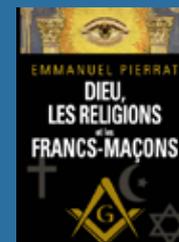
Plus de 450 millions d'actes médicaux sont réalisés chaque année. Dans ce contexte, n'ayons pas peur de le dire, nous assistons aujourd'hui à un suicide de la médecine française, soumise aux lobbies des laboratoires, au mutisme des pouvoirs publics et à des connivences malsaines entre les organismes prétendument de défense et de contrôle. Et c'est vous qui en êtes les victimes innocentes... Vous êtes ou vous serez les consommateurs obligés d'actes médicaux, de médicaments, et, peut-être, les victimes. Ce livre vous aide à vous défendre à armes égales contre le corps médical, les organismes de santé et les assurances. Pour ne plus jamais être une victime, mais un patient reconnu et respecté. » Toute-puissance de l'industrie pharmaceutique, connivence de certains médecins praticiens, laboratoires sans scrupules, erreurs médicales à répétition : le docteur Dominique-Michel Courtois, médecin expert sur RTL, et son fils, Me Philippe Courtois, avocat spécialisé dans la défense des victimes de dommages corporels, brisent l'omerta, preuves à l'appui, dans un document choc.

Histoire contemporaine du barreau de Port-au-Prince

De Jean-Claude Boyeret
Éditions Presses de l'Imprimeur S.A.

Ce livre met sous les feux des projecteurs l'histoire du barreau de Port-au-Prince. Il a focalisé son attention sur les faits marquants de cet organisme de défense et de régulation de la profession des avocats né en Haïti en 1859. Ce livre est écrit dans le but de montrer le rôle de l'avocat dans la défense des principes juridiques. Cet ouvrage annoté de références, de faits vécus et de témoignages personnels est divisé en deux parties. Jean-Claude

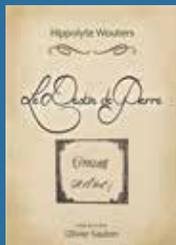
Boyeret a retracé la vie et l'itinéraire de cette institution de 1971 à 2015. Pour écrire ce livre, l'auteur a privilégié ses impressions personnelles. Il a remis les actes politico-juridiques de cette institution. Sous la plume de l'auteur, le lecteur revit avec bonheur les festivités organisées dans le cadre de la Saint-Yves patron des avocats. Il se sera renseigné sur les multiples préoccupations du barreau de Port-au-Prince après plus de 150 ans de service. L'on trouve dans ces pages écrites avec clarté des comptes rendus succincts, mais précis, sur certains faits divers, et des hommages émouvants sur des avocats décédés.



Dieu, la religion et les francs-maçons

D'Emmanuel Pierrat
Éditions First

L'histoire des longues et ambivalentes relations de la franc-maçonnerie et des institutions religieuses. En conflit sur de nombreux sujets polémiques – et plus particulièrement sur les avancées sociétales depuis le XVIII^e siècle –, francs-maçons et religions n'ont eu de cesse de croiser le fer : crémation, divorce, enseignement laïc, contraception, IVG, homosexualité, euthanasie... Les combats changent mais les adversaires restent les mêmes. Créées à une époque où les rois règnent par la grâce de Dieu, et où le souverain pontife exerce un pouvoir spirituel et temporel, ces curieuses loges qui prétendent détenir un secret doivent être mises au pas. Ainsi commence le long et ambivalent rapport entre deux institutions qui veulent, l'une comme l'autre, répondre au désir de transcendance et porter des valeurs dans la société humaine. Dans cet ouvrage, Emmanuel Pierrat explore les méandres des relations entre ces deux institutions, depuis la genèse de la franc-maçonnerie jusqu'au XXI^e siècle, en passant par le souffle de la Révolution française, la République maçonnique de la fin du XIX^e siècle et les années noires de l'antimaçonnerie de 1924 à l'après-guerre.



*Le destin de Pierre
D'Hippolyte
Wouters*

Mardi 21 juin 2016
à 20h
Auditorium de la
Maison du Barreau

En cinq actes, la pièce raconte la possible collaboration entre Molière et Corneille. Avec finesse et majesté, elle nous plonge dans l'Histoire et montre le personnage complexe de Corneille dans différents tableaux couvrant trente années de sa vie. Ses espoirs, sa grandeur, ses frustrations, ses humeurs, ses amours et son œuvre y sont évoqués dans ses relations avec un Poquelin fou de théâtre, un frère prudent et attentionné, sa femme, son ami Nicolas Boileau, le roi, les femmes qu'il courtisait...



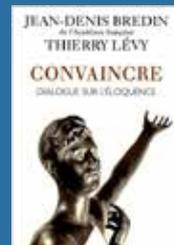
*T'es pas né !
Histoire de frangins*
De Philippe
Maymat

Théâtre de Belleville

Un matin, sur le chemin de l'école, Philippe, sept ans, s'entend dire par son frère aîné une petite phrase qui le cloue sur place : « T'es pas né. » Englué dans ce soudain doute existentiel, le gosse va réaliser un parcours héroïque pour se dépatouiller de l'emprise de son aîné.

Loin du regard des parents, ce duel sans merci, arbitré tant bien que mal par la frangine qui aimerait bien en placer une, amènera-t-il à Philippe, à force de batailler, la reconnaissance du grand frère ?

T'es pas né !, ou les affres de la fratrie servies sur un plateau drôle, cruel... et vintage ! Bravo à Philippe Mamat !



*Conférence
de Thierry Lévy*

sur le dernier livre
qu'il a écrit avec
Jean-Denis Bredin :
« convaincre »

Éditions Odile Jacob

Jeudi 23 juin 2016 à 20h
Auditorium de la Maison du Barreau

Ce dialogue met en scène, mais aussi aux prises, deux avocats du barreau parisien. Tous ceux que l'éloquence fascine, que l'histoire judiciaire passionne, que les secrets de la rhétorique intriguent pourront, grâce à ce livre, satisfaire leur appétit de savoir. Jean-Denis Bredin est membre de l'Académie française et a publié *La Comédie des apparences*. Thierry Lévy est l'auteur de Justice sans Dieu. Ils sont tous deux avocats au barreau de Paris.



Jaune bonbon
Kee-Yoon

Théâtre du Gymnase

Enfant sage devenue
avocate, Kee-Yoon découvre un jour que l'on peut avoir l'aisance scénique d'un tiroir et pourtant faire rire des gens.

Elle décide alors de tout quitter pour se lancer dans l'écriture d'un spectacle drôle où elle vous parle sans chichis de son enfance, de sa mère coréenne cantatrice, de son expérience de pénaliste... mais aussi des chauffeurs de taxi et de sa théorie sur les méchants !

Choeurs d'opéra
par les Maîtres Chanteurs

Mercredi 22 juin 2016
Auditorium de la Maison du Barreau

Au programme :
• Piano à 4 mains : Claudette Eleïni et Liliana Burcea-Catuneanu
• P.I.Tchaïkovski - Cinq pièces des opéras *Eugène Onéguine* et *La Dame de pique*
• Musique de chambre : Liliana Burcea-Catuneanu et Ionel Burcea-Catuneanu
• R.Schumann - *Fantasiestücke pour piano et clarinette, op.73*

Concert de l'orchestre du Palais
dirigé par Nicolas Lerdermann

Lundi 20 juin 2016 à 20h30
1^{re} chambre de la cour d'appel de Paris.

Au programme : Purcell, Vivaldi, Bach, Haendel avec notamment :
• *Concerto pour 2 flûtes* de Vivaldi
solistes : Thierry Verheyde et Nathalie Gasperinii
• *Concerto n°4 pour clavier* de J.-S. Bach - soliste : Negar Haeri



Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Rédacteur en chef : Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil de l'Ordre

Conception et réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro : My-Kim Yang-Paya, Arnaud Gris,

Élise Brissaud, Le Groupe 14

Illustrations : Unter

Impression : imprimerie Peau

Crédit photos : Ordre des avocats de Paris



◆ RETOUR SUR ...

26 mai 2016

Signature de la convention

M. le bâtonnier Frédéric Sicard, Mme la vice-bâtonnière Dominique Attias, Pascal Petitcollot, président de l'ADIJ, Danièle Veret et Henri de la Motte, pour la signature d'une convention destinée à pérenniser un partenariat de plusieurs décennies.



23 mai 2016

Avec Cécile Duflot, députée de Paris



2 juin 2016

7^e congrès du DAV à Berlin

Dominique Heintz, AMCO
Ullrich Schellenberg, président du DAV
Benjamin Pitcho, MCO, au 67^e congrès annuel du DAV à Berlin.

26 mai 2016

À la cour de justice de l'Union européenne...



Alain Theimer, Yann Paclot, Christian Brugerolle, M. le bâtonnier Yves Repiquet, Mme la vice-bâtonnière Dominique Attias, Émilie Vasseur, MCO, Michelle Dayan, MCO, Emmanuel Daoud, MCO, et Arnaud Gris, MCO à la Cour de justice de l'Union européenne.



27 mai 2016

Jacques Bouyssou (MCO), avec Alfonso Perez-Cuellar,

presidente del Ilustre y Nacional Colegio de Abogados
de México. 40^e anniversaire de l'UIBA.

19 mai 2016

Saint Yves

M. le bâtonnier Frédéric Sicard portant le crâne
de saint Yves lors des commémorations à Tréguier.



4 juin 2016

Rentrée du barreau de Toulouse

avec Jacques Bouyssou, MCO, Anne Faure, bâtonnier de Toulouse,
et Stéphane Campana, bâtonnier de Seine-Saint-Denis.



23 mai 2016 **MOdA**

Présentation par M. le bâtonnier de la MOdA
aux services de l'Ordre.

4 juin 2016

Prix Ludovic Trarieux

Les jurés du prix Ludovic Trarieux délibèrent à Athènes.
Il sera remis à l'avocate chinoise emprisonnée, Wang Yu.

19 mai 2016 **Colloque**

Colloque organisé par la Fraternité du barreau autour de la
double question de la liberté d'expression des religions et de
la même liberté sur les religions, avec le Rabbin Moshé Lewin,
conseiller spécial du Grand Rabbin de France, le Père Laurent
Stalla-Bourdillon, le Professeur Ahmed Djebbar, Mme Anne-Marie
Sauteraud, magistrate, M. Henri Leclerc, avocat à la cour.





◆ PORTRAIT

MATHIEU SIMONET

Avocat ou écrivain ?

Voilà une question que Mathieu Simonet ne se pose pas, tant ces deux activités, exercées à plein, constituent les pôles complémentaires d'une vie artistique aux facettes multiples.

Entre écriture et création de « dispositifs » littéraires, celui qui aime se définir comme chef d'orchestre de l'intime aide l'Autre à coucher sur papier certaines parties de lui-même, comme quand, dans le cadre d'une résidence au sein des 37 hôpitaux de l'AP-HP soutenue par la région Île de France, il demande à 1 000 patients d'écrire leur adolescence sur des carnets (www.carnet37.com).

« Cette passion de l'écriture vient de mon père. Il m'a toujours dit que j'étais écrivain, ce qu'il aurait, lui-même, rêvé de devenir ». Les choses ainsi agencées, naturellement, la voie se dessine, comme une évidence, sans problème de légitimité qui freine parfois les volontés de certains, talentueux ou non.

« Il m'a offert mon premier carnet à 12 ans. En 2005, il m'a donné ses manuscrits inachevés et la correspondance qu'il avait eue avec Jean Cayrol, poète et, alors, éditeur au Seuil ». Mathieu a ensuite retrouvé les lettres de son père, que Cayrol avait léguées à l'IMEC, confirmant ainsi l'intérêt du poète pour l'écriture du père et sa volonté de la faire vivre à travers l'Institut.

Le talent

Le talent serait-il héréditaire ?

« Mon père avait des problèmes psychologiques. Il a été

interné à Sainte-Anne quand je suis né »

Le talent serait-il la seule hérédité ?

La folie

Sourire aux lèvres « à 24 ans je ne suis pas devenu fou, je suis devenu avocat ! »

Au départ, Mathieu choisit le droit pour devenir commissaire priseur. Il tombe amoureux d'une discipline qui tient plus de la logique mathématique que du par cœur, renonce à la direction de ventes aux enchères, passe par hasard le concours d'avocat et embrasse cette profession, indispensable à son activité artistique. « J'ai besoin d'avoir une occupation cérébrale logique, terre à terre pour écrire. Car je pense que l'écriture m'envoie dans des sphères assez ésotériques. » Un équilibre à sa mesure, entre abandon salvateur de l'écrivain et maîtrise indispensable de l'auxiliaire de justice. Et, face à l'aléatoire processus de transmission d'un parent à son enfant, une précaution assumée.



APPEL À CANDIDATURES

Vous êtes engagé bénévolement dans une action solidaire, sociale, humanitaire...

Que vous soyez élève avocat, avocat exerçant à titre individuel ou au sein d'un cabinet, membre d'un collectif d'avocats,

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AUX TROPHÉES PRO BONO 2016 ! LE JURY RÉCOMPENSERA 4 INITIATIVES.

L'un des prix sera spécialement dédié à un élève ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice.

NOUVEAUTÉ 2016 : LA RSE À L'HONNEUR !

La "Responsabilité sociale et éthique des entreprises" existe aussi chez les avocats. Cette année, remise d'un prix spécial !

EXPOSEZ SUR UNE PAGE VOTRE ACTION

(2 500 caractères maximum)

- **Présentation** (origine du projet, bénéficiaire(s))
- **Objectif et finalité** du projet
- **Moyens et modalités** de votre intervention
- **Impacts** de votre participation
- Annexes complémentaires (rapport, statistiques, visuels, vidéos, etc.).

Adressez votre candidature à :

contact@barreausolidarite.org



**BARREAU
DE PARIS**
Barreau Solidarité
Fonds de dotation

CONTACT

M^e Emmanuelle BAROU-DELNATTE

Tél. : 01 44 32 49 29

contact@barreausolidarite.org

www.barreausolidarite.org



Monsieur le Bâtonnier
de l'Ordre des Avocats
de Paris
**Monsieur
Frédéric Sicard**

& Madame
la Vice-Bâtonnière
de l'Ordre des Avocats
de Paris
Madame Dominique Attias



En partenariat avec la revue *Politique Internationale*.

Les grandes conférences
européennes

STRATÉGIE FRANCE

Plaidoyer pour une véritable
coopération franco-allemande



Madame la Ministre-Présidente
du Land de la Sarre,

**Annegret
Kramp-Karrenbauer,**

nous fera l'honneur de traiter ce sujet

**mercredi 29 juin 2016
de 18h00 à 20h00
à l'Auditorium de la maison du barreau,
2, rue de Harlay - Paris 1^{er}**

La conférence sera suivie d'un cocktail.